

Nombre de membres en exercice : 31  
Nombre de membres présents : 16  
Quorum du vote : 16  
Nombre de membres votants : 16  
Date de convocation : 29/01/2025

**DELIBERATION N°04  
DU COMITE SYNDICAL  
SEANCE DU 12 FEVRIER 2025**

**INTERET COMMUN**

L'an deux mil vingt-cinq, le douze février à dix-huit heures, un Comité syndical s'est réuni à Alex, sous la présidence de Gérard CROZIER.

**Conseil Départemental :** Mme. Martine CHARMET, MM. Jacques LADEGAILLERIE et Daniel GILLES

**Communauté de communes du Crestois, Pays de Saillans, Cœur de Drôme :** Mme. Dominique MARCON, MM. Frédéric TRON, Christophe LEMERCIER et Jean-Pierre POINT

**Communauté des communes du Diois :** MM. Gérard PERDRIX et Olivier TOURENG

**Communauté de communes du Val de Drôme :** Mme Régine CHALEAT, MM. Robert ARNAUD, Philippe CHAVE, Gérard CROZIER, René ESTEOULLE, Francis FAYARD et Cyrille VALLON

**Autres présents :**

**SMRD :** Mmes Caroline JEANJEAN, Nelcy CHIROL, MM. David ARNAUD et Julien NIVOU

**Etaient excusés :**

**Conseil Départemental :** MM. Éric PHELIPPEAU et David BOUVIER

**Communauté de communes du Crestois, Pays de Saillans, Cœur de Drôme :** Mme Agnès FOUILLEUX, MM. Gilles MAGON, Franck MONGE et Jean-Philippe ROCHE

**Communauté de communes du Diois :** Mmes Anne-Line GUIRONNET, Dominique VINAY, Catherine PELLINI (suppléante), MM. Pascal BAUDIN, André GIRARD, Daniel ROLLAND, Alain BONNARD (suppléant) et Dominique JOUBERT (suppléant)

**Communauté de communes du Val de Drôme :** MM. Claude AURIAS, Gilbert CHAREYRON, David GARAYT, Jean-Marc PEYRET et Jean SERRET

**OBJET : FINANCES LOCALES – vote :**

- des Autorisations d'Engagement (AE) / Crédits de paiements (CP) 2025,
- des Autorisations de Programme (AP) / Crédits de paiements (CP) 2025

Le Président expose :

Vu l'article L.2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par Ordonnance n°2005-1027 du 26 août 2005 - art. 5 JORF 27 août 2005 en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2006, portant définition des autorisations de programme et crédits de paiement et des autorisations d'engagement et crédits de paiement,

Considérant que le vote en AE/CP en fonctionnement et en AP/CP en investissement est nécessaire au montage des dossiers et au lissage des dépenses sur plusieurs exercices budgétaires,

Il est proposé les AE/CP et AP/CP dont le détail est annexé à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité :

- VALIDE les autorisations de programme et les autorisations d'engagement/crédits de paiement présentées ci-dessus ;
- AUTORISE le Président à signer les actes et documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Président du SMRD,  
Gérard CROZIER

Le Président du SMRD,  
Gérard CROZIER

